

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL de la COMMUNAUTE

Séance du 19 Février 2009

Le Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Claude COURGEAU.

Présents : Monsieur Claude COURGEAU Président, Madame Karine ROY suppléante de Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Madame Catherine PREEL suppléante de Monsieur Jean-Claude GAUDION, Madame Françoise DUPONT suppléante de Monsieur Michel GASIOROWSKI, Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Michel NYS, Madame Chantal ALEXANDRE, Madame Nelly CHAUVELIN, Madame Evelyne LATAPY, Monsieur Philippe LEVRET, Madame Françoise MAROL, Monsieur Daniel ANDRE, Monsieur Dominique BERDON, Monsieur Claude MICHEL, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Georges RENAUD, Madame Martine ROBINET, Monsieur Gérard CARREAU, Monsieur Norbert FLAD, Monsieur René CLERQUIN, Madame Edwige DUBOIS, Monsieur Dominique RIGAULT, Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Jean-Pierre CHABERT, Monsieur Jean-Pierre BODIER, Madame Marie-Claire JAUTROU, Monsieur Patrick OESTERLE, Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT, Madame Béatrice ORAIN, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Monsieur Jean-Pierre LEDDET, Madame Chantal SCHOLZEN, Monsieur Christian BOISSEAU, Madame Dany TOURNIER, Monsieur Jean-Michel GUERY suppléant de Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Simone GEMOND-MAURICE, Monsieur Jean MICHAUX, Madame Annie BROCHARD, Monsieur Yves LEGROS, Monsieur Laurent BOREL, Monsieur Michel REVERDY, Monsieur Bruno CHERIOUX.

Excusé(s): Messieurs GUYON, GAUDION, GASIOROWSKI, Madame MEUNIER

Absent(s) :

Secrétaire : Monsieur Damien FORATIER

La séance a débuté à 18h30.

Le compte rendu du conseil communautaire précédent est accepté à l'unanimité.

Présentation du dispositif « Actions⁴ » par Emilie SŒUR, chargée de mission développement économique et interlocuteur des 4 communautés de communes dans le cadre du plan de revitalisation Pfizer.

Intervention de Madame GAUDRON pour d'autres explications complémentaires sur ce sujet.

DELIBERATION n° 09 – 02 – 01

URBANISME

CONVENTIONS CADRES

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 08-08-07 du conseil communautaire du 11 Décembre 2008 approuvant le projet de convention avec les communes pour l'Autorisations de Droits de Sols (ADS),
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Noizay du 15 Janvier 2009,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Nazelles-Négron du 30 Janvier 2009,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pocé sur Cisse du 27 Janvier 2009,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Règle du 15 Décembre 2008,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Souvigny de Touraine du 5 Février 2009,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cangey du 27 Janvier 2009,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Neuillé le Lierre du 26 Janvier 2009,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article unique : D'autoriser le Président à signer les conventions ci-annexées avec les communes de : Cangey, Souvigny-de-Touraine, Saint-Règle, Neuillé le Lierre, Noizay, Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse.

Intervention de Madame GAUDRON pour une explication concernant le vote de cette délibération.

**Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 14**

DELIBERATION n° 09 – 02 – 02

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DIAGNOSTIC VULNERABILITE AUX INONDATIONS

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission développement économique culture tourisme lors de ses séances le 12 novembre -10 décembre 2008 et 5 février 2009,
Considérant l'intérêt de contribuer à la compétitivité des territoires,
Vu le rapport présenté,

Décide

- Article 1 :** D'approuver son engagement dans la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises de son territoire
- Article 2 :** D'approuver l'attribution d'une subvention de 7 500 € à l'Etablissement Public Loire pour la réalisation de 5 diagnostics.
- Article 3 :** De solliciter le cofinancement par le Conseil Régional Centre de 5 diagnostics supplémentaires, dans le respect des orientations stratégiques définies par Val d'Amboise.
- Article 4 :** D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 3

DELIBERATION n° 09 – 02 – 03

AVENANT N° 1

Au marché de Travaux N°2006-19

Assainissement – Construction de la station d'épuration de Noizay

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le rapport présenté,

Décide,

Article unique : D'autoriser le Président à mettre au point et à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'une station d'épuration à Noizay, conclu le 25 Juillet 2006 avec l'entreprise MSE, avenant au terme duquel le délai de réalisation est fixé à 11 mois au lieu de 6 mois et le montant du marché est modifié, le portant de 620 000 €HT à 618 929,50 €HT.

Après lecture, Monsieur MICHAUX, informe l'assemblée de l'inauguration de la Station d'Épuration de Noizay le 21 Mars prochain.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 09 – 02 – 04

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

DECHETTERIE

CONTRATS AVEC RECYLUM ET OCAD3E

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre Val d'Amboise, Recylum et OCAD3E, dont l'objet est de contractualiser avec ces organismes pour bénéficier de soutiens (technique et financier) à la valorisation des lampes à économie d'énergie usagées.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 09 – 02 – 05

SUBVENTIONS

AUX ECOLES DE MUSIQUE

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Economie - Tourisme et Culture du 5 Février 2009,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1: D'attribuer une subvention annuelle de 154 000 € à l'école de musique Paul Gaudet d'Amboise qui sera versée en deux fois (Février 2009 et Juillet 2009).

Article 2: D'attribuer une subvention trimestrielle de 1 728 € à l'école de musique de Limeray.

Article 3 : D'attribuer une subvention trimestrielle de 7 028,50 € à l'école de musique de Nazelles-Négron.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 09 – 02 – 06

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Transformation de postes, création de poste

